

Motion du 29 avril 2015 de Mmes et MM. Delphine Wuest, Catherine Thobellem, Sandrine Burger, Alfonso Gomez, Julide Turgut Bandelier, Christophe Dunner, Marie-Pierre Theubet, Alpha Dramé, Bayram Bozkurt et Anne Moratti: «Pour une diminution des déchets à incinérer: mettons le compost à sa place».

(renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 14 mars 2016)

(retirée par ses auteurs lors de la séance du 6 juin 2017)

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le tri des déchets est l'une des priorités de la Ville de Genève dans le cadre de Genève, ville durable et des Engagements d'Aalborg;
- les déchets compostables comprenant les épluchures, les restes de nourriture, etc. sont des déchets volumineux qui peuvent être recyclés;
- le compost est composé de 90% d'eau et qu'il brûle donc mal;
- des collectivités telles que les restaurants scolaires et les crèches labellisés «Fourchette verte» sont déjà soumis à une telle obligation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'obliger les collectivités ainsi que les associations au bénéfice de subventions de la Ville de Genève à trier leurs déchets, y compris le compost, en particulier celles qui proposent des repas.